

# Assimilation vs intégration

## Définitions opérationnelles, pas morales.

Quand un État parle d'immigration, il emploie des mots qui semblent interchangeable et qui ne le sont pas. Assimilation et intégration décrivent deux architectures distinctes de la vie commune, deux façons radicalement différentes de répondre à la même question: qu'est-ce qui permet à des gens venus d'ailleurs de devenir membres à part entière d'une société? Ce débat est systématiquement pollué par l'affect. D'un côté, ceux qui voient dans l'assimilation une violence culturelle, un effacement forcé de l'identité. De l'autre, ceux qui voient dans l'intégration un laxisme coupable, une porte ouverte au communautarisme. Ces deux lectures confondent le résultat d'une politique ratée avec le sens du concept. Assimilation et intégration sont des modèles de gouvernance. Ils se mesurent à leurs effets sur la cohésion sociale, la participation démocratique et la transmission des institutions, pas à l'intention de ceux qui les défendent.



L'assimilation décrit un processus par lequel un individu adopte la langue publique, les codes civiques, les normes juridiques et les références historiques communes de la société d'accueil, au point de participer à la vie collective sans médiation communautaire. La vie privée, la religion, les pratiques familiales: rien de tout cela n'est touché. Ce qui change, c'est le comportement dans l'espace commun. Le terme porte en Amérique du Nord une charge historique précise, celle des politiques imposées aux peuples autochtones sur leur propre territoire, sans leur consentement. Cet usage est distinct: il s'adresse à des individus qui ont choisi de s'établir ailleurs et qui entreprennent une relation volontaire avec leur société d'accueil. Ce modèle a été appliqué systématiquement en France depuis la Troisième République. Jules Ferry, en construisant l'école laïque et gratuite, ne cherchait pas à effacer les Bretons ou les Alsaciens: il cherchait à produire des citoyens capables de délibérer ensemble dans une langue commune. Le résultat, sur le long terme: une nation qui a absorbé des vagues successives d'immigration italienne, polonaise, espagnole et portugaise, sans que ces populations perdent leur héritage familial, mais en convergeant vers un espace public partagé.

Le rythme de ces vagues était plus lent que les flux migratoires contemporains, et cela compte. Mais le rythme n'est pas la variable principale. Ce qui a produit la convergence, c'est la qualité des institutions: une école qui atteignait effectivement les enfants d'immigrants, un marché du travail qui ne les parquait pas dans des secteurs séparés, des services publics qui rendaient la langue commune nécessaire à la vie ordinaire. Ce qui a échoué dans les banlieues françaises depuis les années 1980, ce n'est pas le modèle. C'est le désinvestissement de l'État dans ces conditions précises: l'école s'est dégradée, le marché du travail a exclu, les services publics se sont retirés. L'État a maintenu le discours sans maintenir les moyens. La population issue de ces banlieues n'a ni les bénéfices de l'intégration économique ni les outils de la participation civique. C'est la faillite d'un État qui proclame sans appliquer, pas la preuve que le modèle ne fonctionne pas.

L'intégration, au sens opérationnel, désigne un processus plus limité. L'individu respecte les lois, contribue à l'économie, paye ses impôts. Mais il peut conserver dans l'espace public des référents linguistiques, culturels ou normatifs distincts de la majorité. L'État organise la coexistence de plusieurs cadres culturels durables à l'intérieur du même espace politique et juridique, sans exiger de convergence. Ce modèle a été appliqué au Canada depuis la politique officielle du multiculturalisme de 1971. Sur le plan de la paix civile à court terme, le bilan est crédible: moins de tensions intercommunautaires visibles qu'en France ou au Royaume-Uni, des grandes villes globalement stables, une économie qui a su attirer une immigration qualifiée. Ces résultats sont réels. Ils ne répondent pas à la question de la cohésion politique, qui se mesure autrement: par la confiance institutionnelle entre groupes d'origine, par la participation électorale, par la capacité à délibérer ensemble dans un espace public commun. Sur ces indicateurs, les écarts persistent et ne se réduisent pas automatiquement avec le temps. La coexistence sans convergence produit des villes où des populations vivent côte à côte sans vraiment se rencontrer dans l'espace politique, ce qui est une forme de paix mais pas encore une démocratie robuste.

L'interculturalisme québécois, tel que théorisé par Gérard Bouchard, se présente comme une voie distincte: des échanges entre culture majoritaire et cultures minoritaires, dans un cadre où le français est la langue commune. Mais la variable déterminante reste la même que dans le modèle intégrationniste: le français est-il nécessaire dans l'espace public, ou reste-t-il optionnel? Si la réponse est optionnel, l'étiquette ne change pas le résultat.

Le Québec occupe dans ce débat une position que les comparaisons internationales habituelles ne capturent pas. Ce n'est pas un État souverain, donc pas un cas d'école classique. C'est une société minoritaire à l'intérieur d'un État fédéral, entourée d'un continent où la langue dominante concurrence la sienne sur son propre territoire. Cette configuration rend le calcul asymétrique. Une politique d'intégration maintenant durablement des espaces publics non francophones à Montréal ne produit pas le même effet qu'en Allemagne ou en Suède, parce que l'alternative linguistique disponible n'est pas la même. Au Québec, l'anglais n'attend pas. Il est immédiatement disponible, économiquement attractif, culturellement dominant à l'échelle du continent. Chaque individu qui s'intègre sans converger vers le français dispose d'une option crédible et plus rentable à court terme, ce qui retire au français sa nécessité pratique dans l'espace commun.

Cette réalité rend l'exigence linguistique difficile à défendre sans en créer les conditions. Demander aux immigrants de choisir le français dans un marché du travail largement anglophone, c'est leur demander de sacrifier leur mobilité économique pour une collectivité qui ne leur en facilite pas les moyens. L'argument est juste. Sa conclusion ne l'est pas. Elle devrait être: créer un marché du travail où le français est la langue de la mobilité professionnelle, des institutions publiques assez fortes pour que le français soit la langue nécessaire à la vie ordinaire. Quand ces conditions existent, l'exigence devient un choix rationnel que la plupart des nouveaux arrivants font naturellement. Quand elles manquent, l'exigence est vide et le recul de la langue est mécanique.

Les données de Statistique Canada sur l'usage du français au travail à Montréal entre 2001 et 2021 documentent ce recul, y compris parmi les immigrants francophones d'Afrique subsaharienne qui basculent progressivement vers l'anglais une fois installés dans des milieux de travail anglophones. Certains chercheurs préfèrent mesurer la langue d'usage au foyer ou les compétences déclarées, ce qui donne des résultats plus favorables au français. Mais la langue du foyer n'est pas la langue de la démocratie. La cohésion politique se joue dans la langue où les gens travaillent, délibèrent, revendiquent et participent. Et sur cette mesure, la tendance est documentée et cohérente sur vingt ans.

Ernest Renan, dans sa conférence de 1882, définissait la nation comme une combinaison d'héritage partagé et de consentement présent à vivre ensemble. On lui reproche parfois de parler depuis une France impériale aux exclusions nombreuses. C'est vrai. Un concept se juge à sa capacité à décrire un phénomène réel, pas à la biographie de celui qui l'a formulé. Et ce que Renan décrit tient: la nation suppose un héritage partagé comme condition préalable, et un consentement présent comme renouvellement actif. Un consentement sans héritage est un contrat sans objet: on ne sait pas ce à quoi on adhère. Un héritage sans consentement est une prison: on appartient à quelque chose qu'on n'a pas choisi et qu'on ne peut pas quitter. C'est leur articulation qui rend possible une communauté politique durable. Une société qui perd sa langue commune perd d'abord la capacité de délibérer ensemble, avant même de perdre son identité. Le recul du français à Montréal n'est pas une question culturelle. C'est une question démocratique.

La présentation de ce débat comme un choix entre l'ouverture et le repli est une façon de ne jamais avoir à évaluer quoi que ce soit. Elle transforme une question de politiques publiques en affaire de morale personnelle, et permet à chaque camp de se juger sur ses intentions plutôt que sur ses résultats. Pour la plupart des États, cette confusion est coûteuse. Pour le Québec, elle est existentielle. Une société qui ne contrôle pas tous ses leviers étatiques, qui évolue dans un environnement linguistique qui lui est hostile par sa seule masse, et qui se paie le luxe de débattre de symboles plutôt que de conditions, ne gagne pas du temps. Elle en perd. Et le temps, en démographie linguistique, ne se rattrape pas.

Louis-Martin Carrière